

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 29 (1992)
Heft: 1101

Artikel: Les dépenses pour l'éducation
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022112>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les dépenses pour l'éducation

(ag) L'OCDE s'est lancée dans l'exercice difficile de comparer les systèmes éducatifs des pays industriels. Le collationnement des données est à lui seul un travail d'aussi longue patience qu'un puzzle de mille pièces. Qu'on songe pour la Suisse à la dispersion des charges entre la Confédération, les cantons et les communes ! D'où la lenteur de la collecte qui rassemble les chiffres de 1988 seulement. Quant aux comparaisons qualitatives, elles ne sont pas chiffrables à moins que l'on considère comme qualitatif le nombre des baccalauréats, la durée des études ou la proportion des étudiantes.

La mesure des dépenses est faite par référence au Produit intérieur brut. Il autorise un classement qui enregistre l'effort financier. Mais l'existence de l'enseignement privé, souvent subventionné, complique encore l'évaluation. Voici donc ce «premier coup d'œil» («Education at a glance») de l'OCDE.

Dépenses des pays de l'OCDE pour l'éducation (en pour cent du PIB). Enseignement public et privé

Grande-Bretagne	4,7
Italie	4,8
Australie	4,8
Portugal	4,9
Japon	5,0
Espagne	5,0
Suisse	5,1
Autriche	5,6
Etats-Unis	5,7
Suède	5,7
France	5,8
Luxembourg	6,0
Belgique	6,1
Allemagne	6,2
Pays-Bas	6,6
Norvège	6,6
Finlande	6,8
Danemark	6,9
Canada	7,2
Moyenne OCDE	5,7

Avec 5,1%, la Suisse se trouve en-dessous de la moyenne, même si pour l'enseignement public seul, elle est très légèrement au-dessus (5,1 contre 4,8).

Si l'interprétation des données est délicate, il est permis d'affirmer que l'effort suisse est retenu en comparaison de pays de même dimension (mais pas de même richesse) comme le Benelux, l'Autriche

et les pays nordiques. A l'heure des restrictions budgétaires, il est bon de connaître de tels repères. ■

Le monopole de l'assurance-incendie

(ag) L'Accord sur l'EEE ne s'applique pas à l'assurance incendie que plusieurs cantons ont rendu obligatoire pour les immeubles en en réservant la gestion à une institution de droit public qui dispose ainsi d'un monopole. Mais on a appris qu'une directive allait, l'an prochain, ouvrir ce domaine à la concurrence; exemple du droit évolutif. La Suisse aura à s'adapter.

A cette occasion a été indiquée, pour le canton de Vaud, l'économie que l'absence d'une chasse à la clientèle et la gestion simplifiée rendent possible.

Plusieurs dizaines de millions sont en jeu si l'on tient compte aussi de subsides de l'Etablissement d'assurance accordés au titre de la prévention et de la lutte contre l'incendie.

La concurrence, la preuve en est faite, n'est pas, dans certaines situations, le régime le plus avantageux. Les dogmatismes poussés à l'absolu sont récusables.

P.S. On regrettera que dans son rapport sur l'Espace européen et l'économie vaudoise, le Conseil d'Etat n'ait pas abordé ce sujet, ni celui de la régle du sel, fâcheuse omission si l'on songe qu'il y a deux conseillers d'Etat originaires de Bex et de Gryon où se situe la montagne salifère chère aux Vaudois. ■

Meurtre homophobe à Lausanne

(fb) Lorsqu'un meurtre a une connotation raciste, on le dit et on s'en indigne. Pourquoi pas lorsqu'il s'explique par la haine envers les homosexuels ?

Vous l'avez lu distraitemment dans les quotidiens: dans la nuit du 25 au 26 septembre, sur la colline de Montriond, un Suisse de quarante ans, célibataire, a été tué de vingt coups de poignard par un jeune homme de dix-neuf ans, Suisse, domicilié à Lausanne,

qui a été arrêté le lendemain. On dispose de quatre relations de ce fait divers: la dépêche de l'Agence télégraphique suisse, lapidaire; les quotidiens vaudois d'Edipresse (article identique dans le *Matin*, le *Nouveau Quotidien* et *24 Heures*), la *Suisse* et le *Journal de Genève* et *Gazette de Lausanne* (qui parvient à ne pas mentionner que la colline de Montriond est un lieu de rencontre nocturne des homosexuels du chef-lieu vaudois).

Le meurtrier, qui dit avoir répliqué à une agression (la *Suisse* et le *JGGL*), est «*connu des services de la police mais n'appartenait pas au milieu homosexuel*» (Edipresse), il «*avait déjà occupé le Tribunal des mineurs pour des actes de violence similaires*» (*JGGL*), le «*mobile de son geste (...) ne serait pas l'argent*» (la *Suisse*). Bon sang, quel peut bien être au monde ce mobile ? L'ATS propose «*crime crapuleux, règlement de comptes ou bagarre dans un lieu connu pour être fréquenté par des homosexuels*», la *Suisse* et le *JGGL* évoquent le besoin de «*se défouler*», Edipresse ajoute à tout ce qui précède l'«*acte gratuit*».

Circulez, y a rien à voir. Des articles incompréhensibles pour qui n'est pas en mesure d'en décoder la sinistre réalité: un personnage coutumier de la violence à l'égard des gais se rend là où il est sûr d'en trouver et en tue un. Loin d'informer, les journaux déforment (par exemple en suggérant qu'il existe des bagarres entre homosexuels ou que le meurtrier pouvait avoir un compte à régler avec sa victime) quand ils n'excusent pas: qu'est-ce donc que ce défoulement sur homosexuels ?

Ne pas dire qu'il s'agit d'un odieux crime homophobe, c'est aussi s'abstenir de parler de la victime, des victimes potentielles s'agissant d'un acte générique: ce sont d'autres gais qui draguaient ce soir-là qui ont alerté la police, leurs témoignages ont permis l'arrestation du meurtrier. Qui pense à leur émotion (ça aurait pu être eux), à la peur renouvelée de tous les homosexuels d'être victime d'un acte analogue du seul fait de leur orientation sexuelle ? C'est compliqué et ça n'intéresse pas de dresser un tableau plus général des violences homophobes à Lausanne ou en Suisse (on se souvient peut-être de cet homosexuel arrosé d'essence et immolé par des voyous à Bâle — où la réaction avait été tout autre), d'expliquer les mécanismes de peur et d'exclusion à l'origine d'un tel comportement, de lutter contre les préjugés à l'égard de ceux qui sont différents. ■